La question du dégrèvement des taxes théâtrales

Au fur et à mesure que les heures passent, les directeurs de théâtre, les artistes et tous les artisans du spectacle s'organisent en vue de la fermeture éventuelle de leurs établissements.

Bien qu'aucun fait important ne se soit produit depuis que l'assemblée des directeurs a pris sa grave décision, il convient de constater que l'« idée de la grève » a fait dans les esprits des progrès considérables, et l'on peut affirmer que tous les travailleurs du spectacle sont d'accord pour suivre leurs directeurs dans leur initiative.

La Société des auteurs qui accorde sa tutelle morale à l'industrie du spectacle a, de son côté, pris nettement position : les auteurs dramatiques sont en tous points solidaires des directeurs. Bien mieux, M. Charles Méré a fait savoir, hier, que l'association qu'il préside était toute prête à entrer dans la lutte et à user, aussi largement qu'il sera nécessaire, de sa grande influence morale auprès des pouvoirs publics. Une démarche officielle auprès du ministre des finances sera vraisemblablement faite par le président de la Société des auteurs, dès le retour à Paris de M. Chéron.

D'autre part, le comité de la Société des commerçants de Paris, l'un des groupements les plus importants de la ville, a adressé à M. Max Maurey, président de l'Association des directeurs, une lettre où il exprime toute sa sympathie pour l'industrie du spectacle au moment où celle-ci se prépare à livrer le bon combat qui la libérera des « taxes iniques ».

Le cinéma dans son ensemble, n'a pas encore pris parti officiellement. Mais la grande majorité des directeurs de salle sont tout prêts a accorder leur concours le plus complet à leurs collègues du théâtre.

Il serait imprudent de faire dès maintenant le moindre pronostic sur l'orientation probable des événements à venir : rien ne pouvant être décidé avant le retour à Paris du ministre des finances, d'une part ; et, par ailleurs, dans le cas ou une entente n'interviendrait pas entre les directeurs de théâtre et les pouvoirs publics, avant que les directeurs de province aient pu être consultés, c'est-à-dire avant le 21 janvier.

Il convient seulement de constater que la situation, extrêmement grave, est non moins nette : les directeurs de théâtre sont décidés à respecter la décision qu'ils ont prise à l'unanimité.

Une commission bi-partite, composée de directeurs et d'artisans du spectacle, est d'ores et déjà en fonction pour organiser la caisse de secours qui fonctionnerait automatiquement en cas de grève.

D'autre part, la Fédération des spectacles de Lyon se réunira le lundi 13, pour examiner la charge qui constituerait, pour les théâtres, music-halls et cinémas, la taxe municipale de publicité, qu'il serait question d'appliquer aux affiches, cette taxe, calculée à raison de 25 % de l'impôt d'État, devant se superposer éventuellement aux autres taxes, dont les directeurs demandent la modération.

Il se pourrait, cette nouvelle cause de mécontentement aidant, que le lock-out de protestation annoncé par la Fédération de France des directeurs commençât par Lyon.

DANS LE NORD

Nous croyons savoir que les directeurs de spectacles du Nord se réuniront incessamment afin de prendre des directives en vue d'une réunion extraordinaire des présidents de sections de la Fédération qui aura lieu à Paris le 21 janvier.

Une grande réunion de la Ligue des Droits du Religieux Ancien Combattant aura lieu demain, à Lille

C'est demain samedi, à 20 h., qu'aura lieu à l'Hippodrome Lillois, sous la présidence de M. Balavoine, la grande réunion de la D. R. A. C.

Des déclarations de sympathie à la D.R.A.C. seront faites par les camarades anciens combattants: MM. Olivier, Gouddert, Devaux, Arquembourg, Bury, des Rotours, Faure, Vincent.

Inutile de souligner l'importance de cette réunion, qui montre la sympathie dont jouit la D.R.A.C. dans tous les milieux et où prendront la parole Mgr Liénart, évêque de Lille; MM. le pasteur Nick et le grand rabbin Pollakoff; le R.P. dom Moreau, vice-président général de la D.R.A.C., qui traitera cet intéressant sujet: « L'union entre les anciens combattants et les religieux pendant et après la guerre »; M. Van Boxsom, président de la D.R.A.C.

Un homme, après avoir frappé sa femme d'un coup de serpe se jette dans l'Escaut, à Hergnies

Depuis mai 1921, Omer Bury, alors âgé de 23 ans, exerçant la profession de cordonnier, est marié à Sylvie Thuin, âgée de 21 ans. Les époux demeurent depuis lors au n° 50 de la rue de Villars. Tout allait bien au début du mariage, puis le travail ralentit pour faire défaut finalement. Bury se fit embaucher à la Soierie d'Ostimez, où il travailla une journée, celle du drame. Le changement de situation assombrit le caractère de Bury, au point que des signes de dérangement cérébral se manifestèrent.

Rentrant vers 15 heures de sa première journée à la soierie, Bury prit son repas puis s'assit auprès du foyer sans parler.

Pendant des heures, il demeura songeur. A 21 heures, il sortit dans la cour puis rentra armé d'une serpe. Il s'approcha de sa femme et lui porta sur la tête un violent coup de son arme. Mme Bury s'écroula sur le sol, perdant le sang par sa blessure.

Le geste avait été si rapide que Mme Thuin ne put empêcher le meurtrier de porter ce premier coup. Toutefois, elle parvint à éviter de nouvelles blessures à sa fille.

— Malheureux, dit-elle à Bury. Tu as tué ta femme.

Bury jeta la serpe, enfourcha sa bicyclette et, sans mot dire, prit la fuite dans la nuit. Aidée de son mari qui venait de rentrer, Mme Thuin releva sa fille et la coucha. M. le docteur Thiéry, appelé, pansa la blessure; une plaie profonde et longue de six centimètres. M. Thuin s'en fut le matin à la Mairie d'Hergnies, qui avisa la gendarmerie de Condé.

Vers 10 heures, on apprenait que la bicyclette de Bury était retrouvée sur la berge de l'Escaut. Des recherches furent effectuées dans le canal. Peu après, on ramenait le corps de Bury. Du fait du suicide du meurtrier, l'action de la justice est éteinte.

La commémoration du Centenaire de la Belgique dans le Nord

La Fédération des Sociétés belges du Nord s'est réunie à Lille, dimanche, sous la présidence de M. Fairon, président. Quatorze sociétés belges des principales villes du Nord étaient représentées.

Après une allocution du Président et le rapport de M. Schoutteten, secrétaire-général, sur l'activité de la Fédération et les résultats obtenus au cours de l'année, l'assemblée aborda le but principal de la réunion : commémoration dans le Nord du Centenaire de la Belgique.

Après divers échanges de vues, sur la proposition de M. Fairon, le principe d'une manifestation grandiose organisée d'un commun accord et avec le concours de toutes les sociétés belges a été adopté.

Toutefois, aucune décision relative à cette organisation n'a été prise.

Il a été décidé qu'une nouvelle réunion aurait lieu le dimanche 19 janvier, afin de procéder à la nomination du Comité chargé de l'élaboration et de la réalisation du programme des fêtes du Centenaire de la Belgique dans le Nord.

Cette réunion aura lieu au siège de la Chambre de Commerce Belge, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

Les Belges de la région du Nord qui désireraient s'intéresser aux travaux de ce Comité sont priés d'en avertir M. Schoutteten, secrétaire-général, 74, rue Jean-Bart, à La Madeleine.

Le 8° Congrès régional des polices de France et des colonies, à Roubaix et l'étatisation de la police

Nous avons relaté hier, les travaux du Congrès régional qui s'est tenu hier et dont le principal objet était de proclamer l'urgence qu'il y a d'étatiser la police.

A l'issue de leur réunion générale, ils ont voté un ordre du jour dont voici la conclusion :

Les policiers de toutes catégories, groupés au sein du Syndicat national, font un pressant et respectueux appel à Monsieur le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur, pour que soit au plus tôt réalisée l'étatisation intégrale des polices municipales et lui demandent si, par impossible, cette réalisation devait encore se faire attendre, de prendre l'initiative d'un projet de loi qui ferait obligation aux communes de traiter leurs fonctionnaires comme le sont ceux de l'Etat et de même catégorie.

Le journal est le moyen d'information le plus nécessaire aux gens d'affaires.

L'industrie lainière et la trêve douanière

Une note du Comité central de la laine

Des voix fort autorisées ont, ces dernières semaines, apporté dans la discussion concernant le projet de trêve douanière un grand nombre d'objections et la presque unanimité des grands groupements économiques s'est prononcé contre ce projet.

Le Comité central de la laine a estimé, toutefois, qu'en la circonstance, il convenait d'envisager surtout la position fortement exportatrice d'un grand nombre d'industries françaises et principalement de celle de la laine.

Ce groupement a donc adressé aux Pouvoirs Publics, après enquête auprès de tous ses syndicats affiliés, une note dont nous reproduisons ci-dessous l'essentiel.

Ne pouvant méconnaître les objections fort graves auxquelles nous venons de faire allusion, le Comité Central de la Laine ne se prononce pas pour le projet de trêve douanière tel qu'il a été soumis au Comité Economique de la Société des Nations, mais il attire de façon pressante l'attention des Pouvoirs Publics sur la nécessité absolue de tenter, par tous les moyens sauvegardant les intérêts de la production nationale, une vigoureuse réaction contre ce que l'on a appelé « la course aux armements douaniers ».

Il est incontestable, écrit le Comité Central de la Laine, que le parti-pris de protectionnisme adopté par un trop grand nombre de pays devient absolument intolérable. Aussi, sans discuter aucunement la protection dont certaines branches de l'industrie française peuvent avoir besoin, nous voudrions rappeler que bon nombre d'industries de notre pays sont essentiellement exportatrices et, par leur activité, contribuent à améliorer notre balance commerciale.

L'industrie lainière française est au premier rang de ces industries exportatrices. C'est pour elle une nécessité absolue d'exporter plus de 50 % de sa production, tant en peignés et en fils qu'en tissus finis (1). Elle y est arrivée jusqu'à présent par une lutte de tous les instants contre un prix de revient qui ne cesse de s'accroître, et grâce à la qualité et à l'originalité de ses produits.

Or, elle ne bénéficie, on le sait, que d'une protection douanière qui, dans l'ensemble, est extrêmement modérée (laine peignée : 1 à 1,5 % ad valorem; fils de laine : 2 à 6 %; tissus : 10 à 15 %). Elle sait que, l'exportation étant pour elle une nécessité vitale, son rôle consiste, non pas à obtenir une protection exagérée, mais au contraire à faire preuve du libéralisme le plus large, afin de ne fournir aux pays étrangers aucun prétexte à représailles et obtenir d'eux, au contraire, des concessions sur leurs propres tarifs.

C'est pourquoi le Comité Central de la Laine s'élève vigoureusement contre ce que l'on a appelé « la course aux armements douaniers », qui est bien la caractéristique de l'époque actuelle, en dépit des recommandations formulées à Genève.

Devant les obstacles qui s'accumulent de plus en plus nombreux devant nos exportateurs, devant les mesures ultra-protectionnistes que prennent tour à tour tous les pays du monde, devant cette fermeture progressive des marchés due à une politique de nationalisme économique et à l'industrialisation à outrance qui en est la résultante, il paraît urgent qu'un vigoureux mouvement de réaction se dessine en faveur du retour à une politique tarifaire plus libérale. Qu'on l'appelle « trêve douanière » ou d'un autre nom, ce mouvement doit tendre à mettre un frein aux augmentations successives dont font l'objet la plupart des tarifs douaniers. Comme le disait M. Eugène Mathon, président du Comité Central de la Laine, dans le rapport qu'il a présenté au récent Congrès de l'Expansion Economique Française :

« Au point de vue douanier, nous estimons que les efforts des gouvernants d'une nation qui tient une large place sur les marchés d'*exportation doivent tendre à chercher, sinon à réduire,* du moins à stabiliser les niveaux des tarifs actuels. Or, l'on voit fréquement des industriels adopter à cet égard une position contradictoire, se plaignant des difficultés que leur causent les tarifs des autres pays, puis réclamant pour leur compte un supplément de protection tarifaire. Nous pensons, pour notre part, qu'il faut faire un choix. Or, il est certain que les tarifs actuels rendant de plus en plus difficiles les transactions internationales, il est devenu urgent d'établir un **plafond douanier**, et de ne pas s'efforcer de maintenir artificiellement en vie certaines branches industrielles aux dépens des industries solidement constituées. Nous ne réclamons pas, bien entendu, une politique de démobilisation douanière coûte que coûte, qui compromettrait l'équilibre actuel de la production nationale, sans d'ailleurs nous assurer aucun avantage, si les autres nations restaient dans le statu quo. Nous n'ignorons pas que le désarmement n'est pas généralement le meilleur moyen pour abolir la guerre. Nous demandons seulement que l'on cesse d'aller plus loin dans la voie des surenchères douanières qui, peu à peu, risquent de transformer l'Europe en une série de compartiments étanches, incapables d'ailleurs de se suffire à eux-mêmes. Et nous accepterions volontiers une réduction, prudente et progressive, des tarifs, **sur la base d'une stricte réciprocité.** »

Ici le Comité Central de la Laine fait siennes certaines objections présentées à propos du projet de trêve douanière, et estime, en particulier que la convention à intervenir ne doit pas être purement et simplement des inégalités existantes.

Et le Comité Central de la Laine conclut : « En résumé, sans méconnaître les objections fort graves qui ont été faites à propos du projet de trêve douanière tel qu'il se présente actuellement, et tout en reconnaissant, d'autre part, qu'il soulève un certain nombre de problèmes dont la solution préalable est indispensable à son succès, nous croyons devoir nous prononcer favorablement sur le principe d'une stabilisation des droits de douane — principe inattaquable en soi — et nous demandons instamment une orientation générale de la politique douanière dans le sens indiqué par le rapport, cité plus haut, de M. Mathon, c'est-à-dire permettant à nos exportateurs d'établir avec plus de sûreté leurs prévisions de prix de vente sur les marchés extérieurs et assurant, en un mot, la sécurité des transactions, actuellement compromise à tout instant, en dépit des accords commerciaux, par le relèvement progressif de la plupart des tarifs douaniers. »

Il y a lieu de noter que le Syndicat des Fabricants de Soieries de Lyon — représentant une industrie exportatrice au premier chef — s'est prononcé dans un sens parallèle à la position adoptée par le Groupement général de l'Industrie et du Commerce lainiers français.

(1) En 1928, elle a importé pour 5.656 millions de francs de produits et en a exporté pour 6.100 millions, soit un solde créditeur de 444 millions. Le chiffre d'affaires du commerce extérieur lainier a atteint par suite, plus de 10 % du chiffre global des importations et exportations nationales.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 10 janvier :

Aujourd'hui, saint Guillaume; demain, sainte Hortense.

Soleil : Lever à 7 h. 44; coucher à 16 h. 18.

Lune : Dernier quartier du 8; pleine le 14.

Bulletin météorologique pour la journée du 10 (Région Nord) : Temps médiocre, après belles éclaircies au début de la nuit; ciel se couvrant avec pluie, puis devenant nuageux avec éclaircies et quelques averses; vent de Sud-Ouest; même température; minimum en hausse de 2°.

Consultation des nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : 16 h., local de la Goutte de Lait.

Au péril de sa vie, un Roubaisien cacha, dans Lille occupé, des soldats français

Il n'est pas rare encore de rencontrer de ces braves gens qui pendant l'occupation firent plus que leur devoir et dont la poitrine pourtant ne s'orne pas du ruban bien mérité, qui rappellerait à tous leur courage et leur vaudrait la juste considération de ceux qui les entourent.

M. Léon Bouffart, domicilié 73, rue de Flandre à Lille, est de ceux-là. Roubaisien de naissance — il y est né le 6 novembre 1859 — M. Bouffart s'installa à Lille en 1886, après son mariage. A la déclaration de la guerre, il tenait une épicerie 30, rue Jacquemars-Giélée. C'est là que les membres du Comité Jacquet vinrent le trouver en 1915, pour lui demander de recueillir chez lui, malgré les dangers à courir, le sergent Deconinck, du 8° territoial, recherché par les Allemands.

M. Bouffart accepta sans hésitation. Quelque temps plus tard, l'aviateur anglais Gilbert Mapplebeck, qui était tombé dans les lignes allemandes à l'Arbrisseau, devenait à son tour son pensionnaire. Pendant douze jours, il demeura caché, nourri en secret par la fille de M. Bouffart, qui lui apportait la nuit de quoi se sustenter. Le treizième jour, il parvenait à sortir sans être vu et à gagner la Hollande.

M. Léon Bouffart offrit également un refuge sûr au lieutenant Lecoq, du 6° chasseurs à cheval, puis successivement au grand « goumier Carnot », dont les Lillois entendirent parler par la suite, et au soldat Letbomme, du 8° territorial.

— Quelques jours après le départ du goumier, raconte M. Bouffart, la police allemande, qui le recherchait activement, s'en vint perquisitionner chez moi. Dans leur rage de ne le point trouver, les soudards saccagèrent mon magasin et mirent à mal mon mobilier. J'étais furieux, mais content tout de même de leur déconvenue.

M. Bouffart, qui se porte admirablement malgré ses soixante-dix ans, compte encore de nombreux amis en notre ville.

Les Roubaisiens de sa génération se rappellent sans doute du temps où il était hautboïste à la « Grande Harmonie ». Ses parents, décédés maintenant, habitaient au numéro 25 de la rue des Fabricants.

Nous osons espérer que le Gouvernement reconnaîtra enfin le grand mérite et le courage de ce bon Français et qu'il lui accordera la juste récompense qu'il mérite.

HALLE FLIPO. — Beurre, 22.50; extra 24.50 et 28. Gruyère, 13. Café, 18. Biscuits, 6.50 à 11.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS

L'assemblée trimestrielle aura lieu le 16 février prochain. Il y aura renouvellement partiel de la Commission. Les membres qui désireraient poser leur candidature sont priés de l'adresser par écrit, au siège, pour le 12 février inclus (Mentionner le n° de la carte du Combattant). Les membres qui auraient des questions à poser ou des vœux doivent les adresser au siège également, jusqu'à la même date.

A propos de la distribution du lait par l'Œuvre de la Goutte de Lait

Chacun sait que l'Œuvre de la Goutte de Lait distribue chaque jour, à domicile, plusieurs milliers de flacons de lait pasteurisé à l'usage des enfants en bas âge.

Plusieurs de nos lecteurs nous ayant signalé que depuis quelques jours le service de distribution s'était effectué d'une façon irrégulière, nous nous sommes rendu au local de la Goutte de Lait, afin d'apprendre les raisons de ces retards dans la livraison.

Ils sont imputables au départ de plusieurs porteurs qui ont dû être remplacés au pied levé, sans qu'il soit possible de mettre parfaitement au courant les employés qui leur ont succédé.

Néanmoins cette situation n'est que tout à fait momentanée et on nous a affirmé que, pour la fin de cette semaine, le service de distribution fonctionnerait parfaitement comme par le passé.

BOCK MUNICH MEYERBEER avec ristourne.

LES CONFÉRENCES DE LA REVUE FRANÇAISE

M. Louis Madelin, de l'Académie Française

Demain samedi, à 17 h., M. Louis Madelin, l'éminent académicien, dont c'est la première visite à Roubaix depuis son élection, donnera une conférence intitulée : « Autour des journées de Juillet ».

C'est une époque curieuse, amusante à faire revivre, fertile en anecdotes, que le beau talent de M. Louis Madelin rappellera avec autant de verve que d'esprit.

Le Central Ciné-Théâtre reverra demain un nombreux auditoire, curieux d'entendre la dernière conférence de la saison et d'applaudir en M. Louis Madelin, le nouvel académicien, le brillant causeur et l'auteur admiré de tant d'œuvres magnifiques.

On loue jusque 16 h., chez Coupleux, rue Nain, 10 bis (Tél. 15.07).

Paul LEROY possède stock meubles classiq. 682

AU CERCLE HORTICOLE

Le Cercle Horticole de Roubaix se réunira en assemblée générale le dimanche 12 janvier, à 17 h. en son siège social, café Pandore à Roubaix. A l'ordre du jour de cette réunion :

Règlement de la cotisation 1930, 12.50.

Inscription des nouveaux sociétaires.

Scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil d'administration.

Importante tombola gratuite offert par M. Masquelier de Lys-lez-Lannoy, rosiers nains et grimpants des meilleures variétés et différentes plantes de jardins. Tous les sociétaires munis de leur carte 1930 pourront y participer.

A LA FÉDÉRATION DES JARDINS OUVRIERS

La Fédération de jardins ouvriers de Roubaix offrira à ses jardiniers et à leurs familles, le dimanche 19 janvier, à 15 h., au Central-Ciné-Théâtre, 33 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, sa séance récréative annuelle.

Le programme de cette matinée, indépendamment d'une partie littéraire, musicale et chorégraphique dont l'interprétation ne le cèdera en rien à celles des séances précédentes, comprendra deux comédies franchement amusantes.

Au cours de la séance aura lieu la distribution solennelle des diplômes de la Fédération aux lauréats des concours d'été ainsi que la remise de plaquettes artistiques à certains collaborateurs plus particulièrement méritants.

Dans l'intérêt de leurs familles et pour faciliter le service de la salle, les jardiniers sont instamment priés de se présenter à partir du 12 janvier, munis du programme, chez MM. Coupleux, 10 bis, rue Nain, pour y retenir leurs places moyennant le versement de 0,25. On leur remettra des tickets portant le numéro de leurs places.

A « RADIO-ROUBAIX

Ce soir vendredi 10 janvier, à 20 h., dans la salle de physique de l'Ecole des Beaux-Arts, l'Association d'amateurs « Radio-Roubaix » consacrera sa séance au dépannage gratuit des postes d'amateurs. Cette séance est donnée en particulier pour les amateurs débutants qui, ayant mis à profit les vacances de Noël et de Nouvel An pour établir un des montages de Radio-Roubaix, se trouveraient en difficultés. Il leur est rappelé de ne pas omettre d'apporter à l'examen le montage au complet, avec lampes et selfs en service. Les alimentations seront fournies au laboratoire. Toutes les demandes seront examinées par ordre d'arrivée. Pour le dépannage des « supers » ou « changeur de fréquence », on est prié de prendre rendez-vous par correspondance. Les amateurs doivent apporter leur montage à l'Ecole même et ne pas compter sur un dérangement à domicile des membres du Comité, qui assurent le service bénévolement.

A L'AMICALE-PHOTO

Une réunion générale aura lieu au siège ce soir vendredi à 20 h. 30. Le Secrétaire sera à la disposition des membres pour recevoir :

1° Les inscriptions à l'abonnement ou au réabonnement à la « Revue Française » de photographie;

2° Les inscriptions de ceux qui désirent un exemplaire de la photographie du groupe du banquet; ce dernier sera d'ailleurs exposé dans la salle.

Enfin, pour terminer cette réunion, une démonstration de papier au charbon sera faite par M. Fanvarque.

LA VENTE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

La Préfecture ayant donné l'ordre de liquider les comptes de la campagne 1929-1930, le Comité prie les personnes et les organisations qui sont encore en possession du produit de la vente des timbres antituberculeux de vouloir bien passer d'urgence au Service municipal d'hygiène, rue de Cassel, 45.

DRAPS de LIT. L. Cavelle, 73, r. Nain. 40133

LA TOMBOLA DES COLONIES DE VACANCES DE LA FÉDÉRATION des AMICALES « LE GRAND AIR POUR LES PETITS »

Nous avons annoncé récemment la mise en circulation des billets de la grande tombola organisée par l'œuvre des colonies en vacances « Le grand air pour les petits ».

Voici la nomenclature des principaux lots de cette tombola :1er prix, une automobile torpedo 5 HP, valeur 14.900 fr.; 2e prix, une salle à manger, 3e prix, une machine à coudre; 4e prix, un poste de T. S. F.; 5e prix, un vélo (homme ou dame), et cinquante autres lots de valeur.

D'autre part, tout porteur de trois billets aura droit d'assister gratuitement aux grandes festivités qui auront lieu lors du tirage et dont nous publierons ultérieurement le programme détaillé.

Il sera bon de se procurer rapidement des billets car il est à prévoir que l'émission sera couverte rapidement. Le produit de cette tombola permettra à l'œuvre d'envoyer à la campagne un important contingent d'enfants débilités ou chétifs. Avec un franc vous aiderez à sauver nos petits et vous courez la chance de gagner, pour ce prix modique, un superbe lot.

LA STATISTIQUE SANITAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE

Au cours du mois de décembre, 170 enfants, dont 86 du sexe masculin et 84 du sexe féminin ont vu le jour à Roubaix; 97 mariages ont été célébrés et 148 personnes, dont 88 du sexe masculin et 60 du sexe féminin, sont mortes; sur ce nombre, 33, dont 11 étrangères à la ville, ont succombé à l'hôpital.

La mortalité moyenne des cinq dernières années pour le mois de décembre est de 177; elle fut, pour novembre 1929, de 141. 6 enfants de moins d'un an sont morts, soit 3.5 % des naissances; la tuberculose a fait 9 victimes, soit 6 % de la mortalité totale; le cancer a provoqué 14 décès; les maladies épidémiques en ont amené trois: fièvre typhoïde, 1; diphtérie, 1; grippe, 1.

Le Service d'hygiène a fait procéder à 51 désinfections. Sur 7 échantillons d'eau pour l'alimentation soumis à l'analyse chimique, 4 ont été reconnus mauvais. Il a été procédé à 12 recherches *bactériologiques et 5 examens de sang.*

Enfin, durant le mois de décembre, ce service a délivré les autorisations concernant la construction de 19 habitations.

Au Cercle polyglotte

Les membres du Cercle qui assistèrent à la réunion de mardi dernier, réunion extraordinaire, eurent le plaisir d'entendre une conférence des plus intéressantes faite par M. J. Holdsworth, officier de l'Instruction publique, linguiste très distingué et ami du Cercle depuis très longue date.

Le fait de s'être dérangé pour venir passer quelques instants à Roubaix, n'a fait qu'accroître l'estime que tous lui portent et que motive le grand intérêt qu'il a toujours trouvé dans toutes les questions linguistiques.

L'aimable conférencier traita le sujet choisi avec cette bonhomie qui lui est propre et qui ne fait que rendre plus intéressante sa documentation et son érudition. Cette conférence fut pour lui l'occasion de marquer, une fois encore, la grande amitié qu'il ressent pour la France et le réel plaisir qu'il éprouve à s'y rendre. Il donna de Paris une description parfaite et qui fut d'autant plus intéressante étant présentée par un Anglais.

M. Holdsworth tint à rendre un hommage tout spécial à M. Messieau professeur à Bradford, qui fut l'un des promoteurs de ses œuvres et le premier trait d'union entre cet admirateur des langues étrangères et notre pays.

En fin de séance, M. Schwartz et M. Sherpereel remercièrent le conférencier, à qui les applaudissements ne furent pas ménagés.

LA FEMME DE CHAMBRE N'ÉTAIT PAS A SON COUP D'ESSAI

Nous avons annoncé lundi l'arrestation d'une femme de chambre, Laure Bué, âgée de 27 ans, au service de M. Maurice Lefebvre, industriel, 116, boulevard d'Armentières, chez qui elle s'était appropriée tout un stock de linge et divers bijoux, ainsi qu'une raquette de tennis, un appareil photographique, un poudrier, des couteaux à dessert, bref, tout ce qu'elle trouvait bon et beau...

M. André, commissaire de police, qui perquisitionna dans la chambre de l'inculpée, ne borna pas là ses investigations. Ayant trouvé aussi quantité de choses n'appartenant pas à M. Lefebvre, le magistrat pressentit les anciens patrons de Laure Bué. C'est ainsi que l'on sut que la femme de chambre avait aussi exercé ses talents au préjudice de Mme Tierny, qui habite Arras. Là encore, elle vola de multiples choses et le montant de ses vols dans cette maison est évalué à 6.000 fr. environ. Il y a environ un an, Mme Tierny avait déposé une plainte contre [illegible] aucun résultat.

D'autre part, on trouva aussi chez la camériste, une foule de fournitures pour modistes. Et, comme Laure Bué a déjà travaillé chez une modiste, il y a gros à parier qu'elle y a également fait sa « pelote ». On croit d'ailleurs qu'elle possède un pied-à-terre à Arras, ce qui doit lui être indispensable, vu la grande quantité d'objets qu'elle emportait de chez ses patrons.

Laure Bué a été transférée à Lille et M. André continue ses investigations.

Une femme est renversée par une auto

Une automobile pilotée par M. le docteur Le Kieffre, rue du Havre, a tamponné et renversé rue Général Chanzy Mme [illegible] domiciliée 70,

---

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 10 janvier 1930 N° 65.

La Reine des Opales

PAR CHARLES SOLO

— Rien ne vaut la besogne que l'on fait soi-même. Que ce soit ta faute ou non, voilà encore une journée perdue. Demain, tu t'en iras à la première heure et tu battras le quartier au hasard. Si tu ne réussis pas, nous irons, le soir, faire le guet ensemble et, une fois le gibier levé, je te l'abandonnerai.

Ils étaient arrivés à l'hôtel de Faraman; en passant devant la loge du portier, le Babouin demanda comme il le faisait toujours:

— Rien de neuf?

— Absolument rien, si ce n'est la visite d'un homme très mal vêtu qui a demandé à voir monsieur le comte.

— Quelque mendiant, sans doute!

— Je le crois! Après avoir demandé M. le comte, il a voulu voir Mme la comtesse, puis il a insisté pour parler à Mlle de Luzanne. Naturellement, je lui ai fait faire demi-tour.

— Ce visiteur a-t-il donné son nom?

— Je n'ai pas cru devoir le lui demander

— Il ne payait pas de mine, avez-vous dit?

— Oh! non! j'ai même remarqué qu'il avait l'air très surexcité. Ses yeux brillaient et il y avait, dans ses allures, quelque chose de pas naturel!

— Etait-il grand?

— De la taille de monsieur! La barbe comme lui.

— Et ses vêtements?

— Très ordinaires. Costume de gros drap bleu; grand chapeau à l'artiste.

— Vous avez bien fait de le congédier, Félicien. Il faut toujours se méfier de ces gens-là.

Très préoccupé, il rejoignit l'Ecorcheur, qui, sans s'arrêter à ce dialogue, l'avait précédé dans le cabinet-fumoir où les deux bandits tenaient leurs conciliabules.

— C'est bizarre! murmurait-il. Il y a, dans Paris, mille individus qui répondent au signalement de ce visiteur mais ceux-là n'ont aucune raison de se présenter ici plutôt qu'ailleurs! Je ne sais pourquoi cet incident m'inquiète!

Et, dans le tréfonds de sa pensée, il ajouta :

— Si c'était Jacques de Faraman!

Anatole, lui, l'esprit libéré de toute appréhension, était allé droit au flacon de rhum et se versait d'amples rasades.

— As-tu encore besoin de mes services, ce soir? demanda-t-il.

— Plus que jamais.

— Tu me laisseras au moins le temps de respirer.

— C'est à voir! Assieds-toi! La situation devient grave!

— Comme tu dis ça.

— Je crois que nous sommes joués.

— Ah! Et par qui?

— Par Jacques de Faraman!

— Tu rêves!

— Nous nous acharnons à sa poursuite alors qu'il pourrait bien se faire que lui-même soit à nos trousses.

Et le Babouin exposa les soupçons que la visite de l'homme inconnu, congédié par le concierge, avaient fait naître chez lui.

Anatole se mit à rire.

— Mon pauvre vieux! La solidité de ton cerveau a des fléchissements et la frousse te fait perdre la tramontane! A-t-on jamais vu? Parce qu'un quémandeur vient tâter le terrain pour essayer de t'extraire une aumône, tu te mets martel en tête! Allons! prends une goutte de ce tafia qui est réellement le roi des tafias et rassure-toi! Demain, je met trai la patte sur le gêneur et son affaire sera bonne. Quand je t'assure que...

Brusquement, le Babouin lui avait posé la main sur l'épaule.

— As-tu entendu?

— Entendu! Entendu quoi?

— Là haut! un bruit sourd comme la chute d'un objet.

Anatole se renversa en arrière et se livra aux manifestations d'une gaieté que ses libations rendaient exhubérante.

— Il n'y a pas à dire, vieux! Tes facultés baissent! baissent! et tu as un carillon dans les oreilles! Un bruit là-haut !... Peut-être bien que ce sont des fantômes!

Devant les sarcasmes de son complice, le Babouin n'insista pas.

Tout à coup et très distinctement cette fois, un grand cri se fit entendre.

Anatole lui-même s'était redressé.

— Pour le coup! Il se passe quelque chose.

Le Babouin avait blêmi.

— Viens! dit-il.

Ils sortirent du cabinet et montèrent l'escalier à pas furtifs.

Comme la porte de la chambre de Mme de Faraman était entr'ouverte, ils allèrent droit de ce côté.

Et alors, ils virent la comtesse étendue inerte, la tête renversée sur son oreiller; ils virent Jacques de Faraman agenouillé devant le cadavre...

Le Babouin avait compris ce qui venait de se passer.

Il ne parla pas, mais il fit signe à l'Ecorcheur.

Celui-ci bondit, le poing levé.

Et, en moins de temps qu'il ne faut pour le raconter, Jacques gisait à ses pieds.

Quand on lui eut appliqué un baillon et qu'il fut solidement garrotté à l'aide de la ceinture de cuir qu'Aanatole avait détachée de sa ceinture, celui-ci demanda :

— Qu'allons-nous en faire?

— Charge le sur tes épaules et suis moi.

Le bandit souleva le corps de sa victime l'appuya sur ses robustes épaules et suivit le Babouin qui redescendait l'escalier.

Arrivé dans son cabinet, le misérable fit jouer le ressort caché sous les rocailles de la boiserie, un panneau se détacha et le gouffre dont M. de Dolancourt lui avait révélé l'existence s'ouvrit béant.

— Là! dit-il.

Anatole obéit.

Le corps de Jacques eut un soubresaut : paralysé des bras, il s'arc-bouta des jambes, désespérément, dans un suprême effort de résistance.

Mais il n'était plus en état de lutter. On entendit le bruit mat d'une chute et ce fut tout.

Déjà le panneau avait été remis en place.

— Oh! la, la! grasseyait l'Ecorcheur en s'épongeant le front, voilà de la besogne proprement faite. Je crois qu'il n'en reviendra plus! Est-il profond ce trou?

— Oui! très profond.

— Autant vaut dire que le pauvre monsieur est allé se briser les os au bout de la descente! Ah! Ah! Ah! Sais-tu à quoi je pense, Babouin! Je pense que ce macchabée représente plus que son poids de jolis fafiots dont tu vas jouir tout à ton aise! Je pense aussi que j'ai honnêtement gagné mes soixante mille balles et que tu vas cracher au bassinet.

Le misérable ne répondit pas.

Près de la porte, restée ouverte, il écoutait attentivement.

— Personne, à part nous, n'a entendu le cri de la comtesse! La femme de chambre qui devait veiller dans la pièce voisine n'était pas à son poste, heureusement! Les autres appartements sont trop éloignés!

Nous jouons de bonheur.

— Que vas-tu faire?

— Semer l'alarme dans la maison. Ne bouge pas d'ici, je me charge du reste.

A la hâte, le bandit répara le désordre de sa toilette, se composa un visage et s'élança par les escaliers.

Il réveilla les domestiques et courut frapper à la porte de Mlle de Luzanne.

— Ma cousine? Levez-vous! Un grand malheur est arrivé! La comtesse vient de mourir.

Pendant que dans la maison tout le monde s'agitait, éperdu, le Babouin, seul dans un angle obscur, les bras croisés sur la poitrine, les yeux dilatés d'une joie infernale, murmurait :

— Enfin! La partie est gagnée! Je suis le maître ici! le maître! le seul maître!...

— Le maître! Babouin! Oui! tu es le maître! Mais moi! ne suis-je pas aussi quelque chose! demanda la voix sinistre de l'Ecorcheur qui s'était glissé derrière lui.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

L'ŒUVRE DE THÉODULE

I

Lendemain de funérailles

Les funérailles de la comtesse eurent lieu par une de ces journées ensoleillées qui font resplendir Paris et semblent inviter à la promenade les gens les plus casaniers.

Une foule énorme suivit la dépouille et tous ces indifférents, venus là pour se conformer aux usages mondains, se montraient le soi-disant Jacques de Faraman, qui avait peine à contenir sa douleur.

M. de Dolancourt marchait derrière lui : Blanche, que les commotions de ces derniers jours avaient fortement éprouvée, n'avait pu suivre le convoi.

Dans le cortège, on causait à voix basse, mais on causait beaucoup.

— Avez-vous vu M. Jacques de Faraman? Il semble très affecté.

— Oui! on dit qu'il aimait beaucoup sa mère et que cette mort est, pour lui, une épreuve terrible.

— Il devait s'y attendre. La comtesse était très âgée; de plus elle souffrait depuis longtemps!

— En effet! Mais le dénouement ne semblait pas si proche. Mme de Faraman était encore vaillante le soir de cette fête où elle fit les honneurs de ses salons.

— On dit que ce sont précisément les fatigues de cette soirée qui ont brusquement aggravé son état. Avant de mourir, la pauvre femme espérait bien célébrer le mariage de son fils.

— Avec Mlle de Luzanne?

— Parfaitement.

— Une véritable idylle! un roman d'amour dit-on.

— Oui! c'est assez romanesque. Avant de s'en aller en Amérique, Jacques avait promis d'épouser sa cousine si jamais il parvenait à refaire sa fortune. C'était une sorte de réparation, car le père de la jeune fille avait été ruiné par les spéculations de son beau-frère, M. de Faraman. Aujourd'hui, le roi des opales est disposé à tenir ses engagements et, sans la mort de la comtesse, la noce eût été proche.

— Les fiancés solliciteront sans doute les dispenses pour convoler avant la fin de leur deuil. C'est une chance heureuse qui arrive à Mlle de Luzanne, car M. de Faraman passe pour un des hommes les plus riches de Paris.

— Sa fortune est, en effet, considérable.

— Avez-vous vu la parure d'opales que Mlle de Luzanne portait le soir de la fête?

— Non! mais j'ai entendu dire que c'était une merveille!

— Une vraie merveille!

— Et les fiancés s'aiment?

— On dit qu'ils s'adorent.

A l'église, au cimetière, le défilé fut interminable et, une fois de plus, les assistants remarquèrent combien ce pauvre M. de Faraman souffrait du malheur qui le frappait.

La cérémonie des condoléances touchait à sa fin et le Babouin allait se retirer, lui aussi, quand un invité qui, volontairement au non, s'était tenu en arrière, vint à son tour, lui serrer la main.

— Tu as bien travaillé, Alcide Michaud!

Le misérable eut un frémissement et, levant les yeux, il reconnut Jean Vertbois.

Celui-ci reprit :

— Tu as bien travaillé et l'élixir du rajah est un remède sans pareil pour les vieilles dames qui ne veulent pas mourir! Toutes mes condoléances! Que ton deuil te soit léger!

En disant ces mots, il avait dans la gorge comme un sifflement vipérin. Le Babouin voulut répondre, mais M. de Dolancourt, fidèle à son rôle de vieil ami de la famille, arrivait pour l'emmener.

Jean Vertbois, après un salut bref, s'était éloigné.

. . . .

Blanche de Luzanne refusait obstinément de voir, qui que ce soit.

C'est le surlendemain seulement que le Babouin réussit à l'aborder. A l'heure du déjeuner, il s'introduisit chez elle, sur les pas de la femme de chambre qui venait la servir.

Blanche parut fort surprise de cette intrusion et, quand la domestique se fut retirée:

— Vous! dit-elle. Depuis quand un galant homme s'introduit-il chez une jeune fille, sans y être autorisé?

— Depuis que cette jeune fille affecte de tenir à l'écart, le parent, l'ami, qui veut lui parler dans son intérêt.

(A suivre.)